



Assurance de mon credit exorbitante

Par **Iorillot**, le **29/04/2009** à **09:08**

Bonjour, j'ai fait un prêt à la banque populaire de 30000 euros ma mère est cautionnée et la banque m'a obligé à prendre une assurance pour obtenir ce prêt dont le montant est de 112 euros par mois. Puis-je résilier cette assurance ou m'adresser à une autre assurance ? Je suis rentré en contact avec eux, ils ne veulent rien savoir, quelles sont les démarches à suivre pour ne plus payer ce montant exorbitant ? Merci de vos conseils.

Par **ascott**, le **29/04/2009** à **23:18**

C'est une condition du prêt, vous ne pouvez rien faire. Contactez le site APRIL, c'est une grosse société de courtage lyonnaise qui a une assurance prêt. Comparez le tarif. Si c'est bon, soumettez leur le problème, ils entreront en contact avec votre banquier. Mais je crains que ce soit tardif. Salutations.